La parole aux mères biologiques d'enfants adoptés

Bien souvent, quand on parle d'adoption, on pense à des enfants venu.e.s d'autres continents, moins à ceux et celles né.e.s ici. Souvent, nous entendons la voix des enfants adopté.e.s, devenu.e.s adultes, pas celle de leurs mères biologiques.

En 2011, Arielle Sleutel écrivait « *Schaduwmoeder* », traduit littéralement « *mère de l'ombre* », soustitré « *donner son enfant à l'adoption* ». La même année, elle réalisait avec Dorothée Van de Berghe le film « *Buiten de lente*² », dans le but de donner la parole aux mères biologiques d'enfants adopté.e.s ici en Belgique, en Flandre. Parmi les femmes rencontrées, via l'association « Gewenst Kind », deux seulement ont accepté le regard de la caméra : leur expérience n'était pas récente et elles ont toutes deux « retrouvé » leur enfant depuis. Dans le cadre de notre réflexion sur la maternité, il nous a semblé indispensable de parler, et surtout de faire parler, des femmes qui ont fait ce choix-là. Un ciné-Cefa a été organisé³ pour projeter le film et pour débattre du sujet avec les deux réalisatrices.

Un tabou familial

Il s'agit de lever un tabou et d'exprimer le deuil d'une relation. Le film nous fait comprendre que quelle que soit la situation, la mise en adoption résulte souvent d'un tabou familial, et pas nécessairement d'une situation de précarité - comme on pourrait complaisamment le croire, qui engendre des souffrances et amène de nombreux bouleversements.

Aujourd'hui d'ailleurs, les services d'adoption ont tendance à conseiller, lorsque le délai le permet, de choisir plutôt l'IVG. En effet, les conséquences psychologiques et physiques de la poursuite d'une grossesse non désirée, menée à son terme, avec comme issue la mise en adoption, sont particulièrement traumatiques à long terme. Cela paraît assez vraisemblable au vu des transformations physiques et des bouleversements psychiques qu'engendre inévitablement une grossesse, d'autant plus si elle se prolonge jusqu'à son terme, sans parler de l'accouchement et des suites de couches. Il devient dès lors intenable de faire abstraction de toute projection dans l'identité parentale. Nous n'en sommes plus au stade du fœtus tumoral de Boltanski⁴ dans le cas du recours à l'avortement.

Alors même que la bataille a été difficile pour la dépénalisation de l'IVG et que le regard de la société n'est pas encore pleinement bienveillant, l'abandon, par contre, est depuis longtemps si pas reconnu, admis et même présenté comme une bonne alternative par les détracteurs du droit à l'avortement, parce que « moralement acceptable », mais paradoxalement, il reste que confier son enfant reste un tabou douloureux.

De l'autre côté de la barrière, Arielle Sleutel en sait quelque chose, car elle a adopté une petite fille qui, déjà à 5 ans, la confronte : « tu n'es pas ma vraie mère ! ». C'est pourquoi Arielle, à travers son chemin, a décidé d'aller vers ces mères biologiques pour comprendre leur vécu, leur donner une voix, un visage, se donner des réponses et en donner peut-être à sa fille.

¹ Animatrices et chargées de projet au CEFA asbl

² Littéralement « hors du printemps », tourné en Belgique néerlandophone.

³ A Louvain-la-Neuve, le 29 mai 2013

⁴ L. Boltanski, *La condition fœtale*, une sociologie de l'engendrement et de l'avortement, Paris, Gallimard, 2004, cité in M-M. Collard, *Mieux accompagner les femmes dans leur vécu des avortements*, CEFA, 2011

Comme le souligne une participante dans le débat, la société sacralise tellement la maternité que l'on parle d'abandon d'un enfant, alors que les femmes donnent en adoption, avec l'objectif, le rêve, de donner le meilleur à leur enfant, même si l'ombre de la honte les menace. Bien que l'une des deux femmes interviewées dans le film dit ne pas ressentir de honte, car elle estime ne rien avoir fait de mal, heureusement! Et pourtant, le silence est de mise, par crainte du jugement d'autrui.

Concrètement, la mère biologique doit signer deux fois les papiers pour une adoption et elle a encore le droit de changer d'avis, de revenir sur sa décision, pendant six mois. Dans les années 60-70, il y avait en Flandres 1000 cas par an d'enfants abandonnés-adoptés, aujourd'hui sur 300 femmes qui formulent le souhait de ne pas le ou la garder, il y en a environ 30 qui seront adopté.e.s.

Edwige Planchin, auteure du livre « *AbanDON Adoption. Quand la mère se retire* »⁵, insiste sur la reconnaissance de la mise en adoption comme une démarche « respectable » et non comme un aveu de lâcheté. « Restaurer l'image du renoncement, mettre en avant l'amour immense porté par des parents qui acceptent de se retirer ne peut que faire reculer la honte et le sentiment de marginalité »⁶.

Hors du printemps

En anglais, « offspring » signifie enfant, progéniture ... Ce qui a donné le sens du titre « Buiten de lente », en même temps que toutes les interprétations possibles dans ce contexte autour du « hors de » : hors de soi, hors de son printemps, hors de cette étape de vie que représente l'entrée dans une autre identité, celle de mère. Dehors ou en marge, dans l'ombre, une forme d'exil en quelque sorte.

Dans le film, deux femmes très différentes, enceintes très jeunes, l'une inconsciente du risque qu'elle prenait lors de ses premières relations sexuelles, l'autre violée et ne pouvant se confier à personne. Déni de grossesse. Elles accoucheront dans la solitude, la première ne « peut » pas le garder, ne sent pas qu'elle pourrait offrir à son bébé l'amour dont il ou elle aurait besoin, la seconde n'a pas le choix, c'est sa propre mère qui décide à sa place, la seule chose qu'on lui laisse : choisir le prénom de son bébé. Il leur faudra des années avant de retrouver un équilibre, avant de refaire vivre cette partie d'elle qui est morte en même temps que la naissance de leur enfant, avant de s'aventurer dans la vie conjugale. Ni l'une ni l'autre n'aura un autre enfant.

Elles retrouveront la trace de leur enfant, et reprendront contact avec lui/elle, alors déjà jeune adulte. On sait que dans la plupart des cas, malgré parfois des cris désespérés de part et d'autre sur les sites web, les retrouvailles ne se font pas. A 18 ans, un enfant a la possibilité de reprendre contact : parfois le simple fait d'avoir accès au dossier permet de l'apaiser, parfois il ou elle veut retrouver sa mère à tout prix au risque de vivre une déception, parfois aussi la page est tournée et il n'y a aucune envie de faire le pas vers la mère biologique. Chez les enfants adopté.e.s venant d'autres continents, certain.e.s partent à la rencontre de leur pays d'origine, pour s'imprégner d'une culture qui n'est plus la leur, sans partir à la recherche de leur famille, se plonger dans le bain culturel leur suffit. Les souhaits et les réactions sont donc multiples. Du côté des mères biologiques, c'est pareil, les degrés de préoccupation sont divers : certaines ne pourront jamais se libérer, couper symboliquement le cordon, d'autres au contraire, en donnant leur enfant, tel un cadeau de la vie, ont tourné la page, advienne que pourra, et ne souhaitent pas le ou la revoir.

⁵ Edwige PLANCHAIN, AbanDON Adoption. Quand la mère se retire, L'Harmattan, 2011

 $^{^6}$ http://www.lexpress.fr/actualite/societe/il-est-urgent-de-sortir-de-la-culpabilite-liee-a-l-accouchement-sous-x_1122512.html

Il y a une dizaine d'années, Xinran, journaliste chinoise, a lancé un grand mouvement à travers ses livres et sa fondation « *Mother's bridge of love* » (MBL) pour porter la voix de mères biologiques vers leurs filles adoptées, parfois à l'autre bout de la terre : les rassurer sur l'amour de leur mère. Elle a relayé sans relâche les témoignages de situations diverses, souvent dramatiques au vu de la situation sociopolitique en Chine depuis des décennies, et a publié un livre poétique sous le même nom⁷.

Ici, dans le film, la rencontre est intimidante, questionnante, bouleversante. Retrouver ses origines, reconnaître la chair de sa chair, ce n'est pas seulement la génétique qui parle, ce sont les histoires de deux personnes qui s'entremêlent. La suite de la relation pose question : quelle est la juste place pour la mère biologique dans l'histoire familiale ? Surtout lorsque l'enfant lui/elle-même devient à son tour parent. La mère biologique peut-elle endosser le rôle de grand-mère ? A chacun.e alors d'inventer ses repères.

Des repères ... et des pères ?

Dans les représentations qui sont toujours d'actualité dans notre société aujourd'hui, n'est-ce pas souvent le père qui balise, qui met un cadre à la famille ? Où est-il donc ce géniteur ? Pourquoi les enfants adoptés ne se questionnent pas sur leur père d'origine ? La question sort bien après ... Seule la mère est en cause, semble-t-il, dans la tête des enfants adopté.e.s... et pas que la leur ! Et puis, retrouver la mère est évidemment plus facile⁸ : on sait de quel ventre est sorti l'enfant. Le père, il est vrai, est souvent dans l'ignorance, pas dans le secret. Comme le souligne l'une des femmes du film : « ce n'est pas parce qu'on n'inclut pas quelqu'un qu'on l'exclut ». Celui concerné par la première histoire dans le film est encore en relation amicale avec la « mère », il a une compagne et quatre enfants. Mais la surprise lui tombe dessus comme le ciel sur la tête ! Et du coup, l'aîné.e de ses enfants perd sa place.

Tous ces bouleversements en cascade repoussent les limites des facultés d'adaptation des individu.e.s et questionnent la valeur des liens mais aussi la définition de la maternité et de la paternité dans notre société.

Sur le plan de l'expérience individuelle, Arielle Sleutel semble avoir mis la solidarité au rang de ses motivations dans son projet d'adoption : pour elle, la mère biologique est présente quelque part, elle la fait exister même si le lien ne devait jamais se créer, elle le rend possible. Une solidarité qu'elle prolonge à travers « Buiten de lente » en levant un lourd silence. Une solidarité entre femmes, entre parents, qui peut se formaliser au sein d'une communauté, voire relativiser les socles collectifs de l'identité parentale. Car dans notre société individualiste et maternaliste, à combien sommes-nous pour élever des enfants ?

⁷ Xinran, Motherbridge of love, 2007

⁸ En Belgique, l'accouchement sous x est interdit.